

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019  
COMPTE-RENDU**

Le 26 septembre 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, le Maire.

Date de la convocation : 20 septembre 2019

**PRÉSENTS** : M. Romain AUIDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, M. Thibaut MARTINEZ, Mme Martine MAZUIR, M. Jean MATHIEUX, M. Jean-Claude NOELL, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET, M. Patrick ROCHE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Romain AUIDI

**EXCUSÉE** : Mme Sonia GAUTHIER.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 août 2019
- Dossiers urbanisme
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2019
- Administration générale
- Personnel communal
- Procédure de modification du PLU
- Travail des commissions
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :**

Le compte-rendu du 29 août 2019 est approuvé.

**II. Dossiers d'urbanisme :**

● Déclarations Préalables :

- 1) DP n° 19 D0019 déposée par Mme Dominique PILLOUD pour une terrasse non couverte au 470 Rue du Revermont. C'est une nouvelle demande car le premier dossier avait été refusé pour manque de pièces. Parcelle AA93 à Sénissiat  
Dossier en cours d'instruction par le service ADS de Ca3b
- 2) DP n° 19 D0020 déposée par M. Pascal MORIER pour une réfection de toiture d'habitation au 70 Chemin de la Pelossiere. Parcelle D1284 à Sénissiat  
Dossier en cours d'instruction par le service ADS de Ca3b
- 3) DP n° 19 D0021 déposée par Mme Christiane BERNIGAUD pour un ravalement de façade au 67 Route de Ceyzériat Parcelles B30 et B32  
Dossier en cours d'instruction par le service ADS de Ca3b

● Certificat d'urbanisme :

CUa n° 19 D0006 déposé par le cabinet de notaires associés Jean-Michel MATHIEU et Nicolas PONS de Bourg dans le cadre de la vente CATTIN/DOMMANGET au 50 Route de Montagnat

**I. Déclaration d'intention d'aliéner :**

- 1) Une déclaration d'intention d'aliéner pour les biens sur la parcelle B169 au Village : vente C. BARRIER – P. RICHARD / B. NOVEL – T. MARTINEZ
- 2) Une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle B38 50 Route de Montagnat pour la vente CATTIN/DOMMANGET

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain pour ces deux déclarations d'intention d'aliéner.

**II. Répartition dérogatoire « libre » du FPIC 2019 :**

Une délibération est à prendre.

La loi des finances pour 2012 n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 a instauré un Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), auquel la Communauté d'agglomération et ses communes membres contribuent par prélèvement sur leurs recettes fiscales.

Selon la méthode de droit commun, la répartition du prélèvement de l'ensemble intercommunal s'effectue d'abord entre l'Etablissement du Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et ses communes membres, en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la Communauté d'agglomération, puis entre les communes membres en fonction de leur population, de leur potentiel fiscal ou financier et du revenu par habitant.

La répartition de droit commun du FPIC 2019 notifiée le 20 juin 2019 s'établit comme suit :

- Montant prélevé ensemble intercommunal : - 256 838 €
- Montant reversé ensemble intercommunal : + 68 908 €
- Solde de l'ensemble intercommunal : = 187 930 € (*dont 68 236 € pour la part EPCI et – 119 694 € pour la part des communes membres*).

Le choix d'une répartition dérogatoire dite « libre » peut être adopté sous conditions prévues par la loi (article L.2336632° du II du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Soit par délibération du Conseil de communauté statuant à l'unanimité, prise dans un délai de deux mois à compter de sa notification préfectorale ;

Soit par délibération du Conseil de communauté statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, prise dans le délai de deux mois à compter de sa notification et approuvée par les conseillers municipaux des communes membres (à la majorité simple) ; les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer et le défaut de délibération dans ce délai équivaut à une délibération favorable du conseil municipal

Lors du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet dernier, il a été proposé d'adopter, comme pour les années 2017 et 2018 et comme prévu dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, un mode de répartition dérogatoire « libre » du FPIC, avec une prise en charge par la Communauté d'agglomération de la totalité du solde de la contribution de l'ensemble intercommunal soit 187 930 €.

Cette répartition dérogatoire dite « libre » n'a pas été adoptée par le conseil de communauté à l'unanimité, mais à la majorité des suffrages exprimés (un seul vote contre).

En conséquent et en vertu de l'article L.2336-3 (2°II) du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal doit délibérer pour approuver cette répartition dérogatoire « libre ».

Le Conseil municipal approuve cette répartition dérogatoire libre à l'unanimité.

**I. Administration générale :**

- Les services de la préfecture ont interpellé Monsieur le Maire vis-à-vis des avis défavorables à l'occupation de la salle polyvalente et de la salle d'activités-centre de loisirs prononcés par la sous-commission départementale de la sécurité (SCDS du 31/03/09 et du 03/05/12). Des réponses circonstanciées ont été réalisées suite à réception de ces courriers. Cette interpellation justifie pleinement les dossiers très récemment travaillés à ce sujet car les passages de la sous-commission de sécurité sont prévus prochainement :

- \* Pour la salle polyvalente le mercredi 23 octobre 2019 à 9h
- \* Pour la salle d'activités-centre de loisirs le jeudi 24 octobre 2019 à 14h

Tous les documents devront être disponibles sur site ce jour-là (registre de sécurité,...).

➤ Formation Système de Sécurité Incendie :

La commune a reçu un devis de l'APAVE de 720 € pour une formation sur un samedi pour 10 personnes. La société TECHNIFEU a recontacté la commune en faisant aussi une proposition pour un samedi mais leur devis reste élevé.

Le conseil municipal décide de travailler avec l'APAVE. Une demande doit être faite pour que chaque participant obtienne un certificat en fin de la session et la commune un manuel récapitulatif de fonctionnement qui sera disponible dans les salles.

➤ Ca3b Site internet :

Dans le cadre des services communs aux communes, la mairie a reçu une proposition de mise en œuvre de sites internet communs avec des modalités financières qui sont :

- \* Gratuité pour les communes intégrées au service commun informatique (pas le cas de Revonnas)
- \* 413 € TTC/an hors périmètre et avec un nom de domaine commune.CA3B.fr
- \* 916 € TTC /an hors périmètre et avec un nom de domaine ma commune.fr

Les avis du conseil municipal sont partagés. Il est décidé de vérifier la date d'échéance de l'hébergement du site internet de la commune et peut-être de prendre contact avec Ca3b ensuite pour une présentation de leur projet, des différentes maquettes et propositions.

➤ Circulation routière sur RD 52 :

Un courrier commun avec Monsieur le Maire de Tossiat a été rédigé et adressé au Conseil Départemental pour limitation de tonnage sur la RD 52. Ce courrier prend d'autant plus de valeur avec l'ouverture prochaine de la rocade en novembre 2019 qui donnera une autre solution aux poids lourds.

➤ Conférence territoriale du 19/09/19 à la Tranclière :

- \* La voie verte : Le cheminement entre Bourg et Ceyzériat est acté même si le coup est élevé. Aucun délai n'a été avancé. Le projet initial était de rejoindre l'île Chambod. Le trajet Ceyzériat - l'île Chambod ne sera probablement pas une voie dédiée aux « modes doux ».
- \* Aménagements extérieurs de l'îlot Bouvard : Le budget est revu à la hausse (300 000 € à la charge de Ca3b).
- \* Transport à la demande : Le recul n'est pas suffisant pour faire un premier bilan. Il serait utilisé par les collégiens, lycéens qui terminent les cours plus tôt ou commencent plus tardivement ou pour se rendre en ville en complément du ramassage scolaire. Le projet était au départ de proposer un transport à des personnes qui ont des difficultés de mobilité. La commune n'a pas non plus de retour des habitants sur ce nouveau service dont l'utilisation par les collégiens et les lycéens nous semble tout à fait légitime.
- \* Plan d'équipement territorial : Ce plan concerne la maîtrise d'ouvrage communautaire des équipements lancés avant la fusion mais aussi pour de nouveaux projets dont celui de Revonnas avec les travaux salle polyvalente. Le travail du comité de régulation de Ca3b a acté le dossier de Revonnas comme un dossier prioritaire. Les frais d'étude ou de maîtrise d'œuvre seront intégrés dans le coût du projet. L'objectif pourra être d'obtenir 40% de subventions (Etat – Région – Département) et les 60% restants seront à financer entre la commune et Ca3b.

Le Département a bloqué les demandes de subvention en 2019/2020. Il faudra donc fin 2020 réaliser une demande de subvention dès que le projet sera au stade avant-projet définitif.

La commission des travaux s'est réunie le 14/09/19 pour avancer sur ce projet qui est qualifié de nature « Vie sociale et associative ». Il a été décidé de rencontrer les utilisateurs de la salle pour entendre leurs demandes et leurs besoins. Mais dans tous les cas, les priorités sont : accessibilité, isolation et chauffage. Il faut aussi tenir compte à ce sujet de tout le travail effectué par M. Jean-Claude NOELL. A la suite un cahier des charges établi par nos soins sera transmis à un cabinet. Des marchés avec des tranches fermes et des tranches optionnelles seront alors à lancer. L'opportunité est à saisir, avec toutefois une vigilance particulière sur le financement.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de ce projet pour notre vie communale et l'importance de l'opportunité à saisir mais que le volet financement restera un facteur clef.

- \* **Projet de territoire :** rencontre le 09/10/19 à Ceyzériat - Différents groupes de travail selon les thématiques des commissions : Environnement, Urbanisme, Voirie, Scolaire, Jeunesse, .... Sont concernés Monsieur le Maire, M. Franck FOILLERET, M. Thibaut MARTINEZ et M. Patrick ROCHE.
- \* **Crédits d'investissement :** Concernent les équipements sportifs qui étaient d'intérêt communautaire avant la fusion. Une enveloppe de 10 000 € est disponible pour acheter du matériel supplémentaires comme des tapis de dojo, des poteaux de volley,...

➤ **Isol'01 :**

Suite à sa requête, Monsieur le Maire a été sollicité par SIEA pour faire un contrôle des bâtiments de la commune au niveau isolation. Il est souhaitable de travailler en amont sur le sujet avant le passage du technicien et de vérifier les besoins réels dans les combles de la Mairie, de la Salle Polyvalente, de l'Ancienne Ecole et de la Salle de la place de l'église.

La toiture de la Mairie sera à rénover. Ce sont des travaux qu'il faudra envisager à court ou moyen terme.

**I. Personnel Communal :**

1) Secrétariat de Mairie :

- Rappel des horaires de la Secrétaire et de la Mairie :

**Horaires secrétaire :**

Jours	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>		
<b>Mardi</b>	8h – 12h	13h30 – 18h45
<b>Mercredi</b>	8h – 13h	
<b>Judi</b>	8h – 12h	14h – 18h30
<b>Vendredi</b>	8h30 - 12h	13h30 – 18h45
<b>Samedi</b>	8h30 – 12h	

Jours	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>		
<b>Mardi</b>	9h – 12h	13h30 – 18h45
<b>Mercredi</b>	9h – 13h	
<b>Judi</b>	9h – 12h	14h – 18h30
<b>Vendredi</b>	9h - 12h	13h30 – 18h45
<b>Samedi</b>	8h30 – 12h	

**Horaires Mairie :**

- **Rappel contrat :**
- Mme Célestine BOUILLOUX a demandé le 30 juillet 2019 son prolongement de disponibilité pour une année, soit jusqu'au 4 novembre 2020. Son renouvellement de disponibilité a été accepté par la CAP du Centre de Gestion.
  - Mme Catherine BONNAND est détachée comme Secrétaire de Mairie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour un an. A cette issue, une proposition d'intégration définitive pourra lui être faite.
- **Formation CERIG : Logiciel compta/paie/investissement**  
Le formateur intervient le mardi 1<sup>er</sup> octobre sur site puis le 18 octobre. D'autres dates seront envisagées au fur à mesure des besoins et des nécessités. Les dates sont éloignées pour laisser le temps à Mme BONNAND de mettre en pratique les apprentissages et de laisser les difficultés arriver afin de questionner le formateur.
- **Appuis extérieurs :** Pour combler les manques et faire avancer certains dossiers, Monsieur le Maire a sollicité :
- Mme Caroline ROBIN, secrétaire de Mairie de Ramasse est intervenue en juillet et en août pour un total de 35h.
  - Mme Sophie MÜLLER, du Centre de Gestion, pour la réalisation des paies et sur divers domaines. Elle doit revenir vendredi 27 septembre pour débloquer les paiements.
  - Mme Patricia BOURDIN, Secrétaire Générale de la Mairie de Ceyzériat, pour le marché public du logement communal. Son intervention a permis de pointer qu'il manquait de

nombreuses pièces au dossier et que notre logiciel n'était pas mis à jour (fichiers zip)

1) Cantine :

Mme Sabrina MARECHAL CALEN est en arrêt maladie depuis le 9 septembre jusqu'au 25 octobre 2019. Mme Martine MAZUIR a dépanné pendant 10 jours. Le Conseil Municipal la remercie. Mme Vanessa BAL est disponible et intéressée pour ce poste. Elle sera recrutée en CDD pour un mois sur les mêmes bases de contrat que Mme Sabrina MARECHAL CALEN.

A la cantine, les enfants sont très nombreux. Il y a beaucoup de tous petits. Le même constat est fait pour la garderie périscolaire.

2) Employé Communal

Monsieur Le Maire a revu M. Didier MERCIER au sujet de l'entretien du cimetière.

3) Entretiens individuels

Ils sont à prévoir pour début novembre. Chaque adjoint ou conseiller concerné doit transmettre ses disponibilités pour en aviser les agents.

**I. Procédure de Modification du PLU :**

- Point réalisé entre Monsieur le Maire et Mme DALLY MARTIN le 18 septembre 2019. Suite à cette rencontre, Mme DALLY MARTIN a fait parvenir le rapport de présentation et le règlement complété. Il demeure cependant à rédiger les « Orientations d'Aménagement et de Programmation » et à reprendre le zonage.
- Echancier  
À la vue du déroulement technique de la procédure, l'échéancier est inquiétant. La modification du PLU ne sera pas actée pour mars 2020 alors qu'un travail de réflexion très important a été réalisé dans les temps par le Conseil Municipal.

**I. Travail des commissions :**

1) Vie scolaire :

- La rentrée s'est bien passée. Le prochain conseil d'école est le 12 octobre 2019.
- La cantine : le prestataire RPC nous informe de son augmentation de tarifs des repas de 2%. Le repas passe de 2.60 € à 2.65 €. Il est envisagé un changement de logiciel pour la gestion cantine et garderie car le prestataire propose le sien. Il faut vérifier cependant les conditions actuelles d'utilisation du logiciel 3DOuest.

1) Finances :

- Gestion des tickets restaurant  
Le Centre de Gestion doit nous faire parvenir la réglementation sur les droits aux tickets restaurant dans la Fonction Publique. Actuellement uniquement les titulaires ont droit aux tickets restaurant et ils en ont tous le même nombre quel que soit leur temps et leurs jours de travail. Le Conseil Municipal envisage de travailler sur ce dossier.
- Caisse des dépôts  
Un courrier a été adressé à la Caisse des Dépôts pour demander un réexamen de la déclaration 2017 du supplément familial qui était erronée afin d'échapper à une majoration.
- De même pour l'URSSAF pour le second trimestre 2019
- Facturation cantine/garderie : la trésorerie n'accepte plus que la Secrétaire de Mairie réceptionne les règlements par chèques. Les parents doivent régler par Carte bleue ou chèque directement à la trésorerie de Bourg, rue Gabriel VICAIRE.

1) Travaux :

✓ Voirie :

\* La fin de pose de l'enrobé à la Chassière est prévue début 2020 à la suite des travaux d'assainissement restant à réaliser avec un « bicouche » temporaire en attente.

\* Des marquages au sol ont été posés semaine dernière. Il est important de rappeler que la limitation de vitesse est valable pour les véhicules de passage mais aussi pour les résidents de la commune. Des panneaux de limitation 30 à Sénissiat sont prévus.

✓ Eaux Pluviales :

Une nouvelle canalisation a été posée Impasse de la Chassière.

✓ Ecole :

De nombreux robinets poussoirs ne fonctionnent plus. Des devis ont été envoyés par les prestataires. Le conseil Municipal va comparer les propositions et la qualité.

1) Communication :

- \* Bibliothèque de rue :  
La rencontre avec l'association « La Sauvegarde » le mardi 24 septembre ne nous permet pas d'envisager une poursuite du projet avec cette association. Il faut un nouvel interlocuteur. M. Laurent POMMATEAU se renseigne. Il est aussi possible de contacter Tremplin, le lycée Carriat sur la section pro bois
- \* Adressage :  
Aucun retour de La Poste suite à la dernière réunion
- \* Réunion d'information citoyenne du 24/10/2019  
Une information sera faite sur le site de Revonnas, le compte Facebook, par courrier mais aussi par la presse : Le Progrès et dans les boîtes aux lettres. Information jumelée avec celle concernant l'affouage.

1) Association – Embellissement :

\* Illuminations :

Elles ont été commandées par le comité des Fêtes et elles seront livrées fin octobre. Il faut rechercher maintenant la société pour l'installation. Certains riverains n'ont toujours pas donné leur aval.

\* Repas de fin d'année :

Mme Florence BERGER se charge de faire une demande de devis pour environ 40 personnes. La date fixée est le 7 décembre 2019.

\* Occupation des équipements municipaux :

Chaque association doit préciser ses jours et les créneaux horaires d'occupation. Ceci afin de renseigner correctement le public mais aussi afin d'éviter les doublons.

Les salles ne sont plus louées sur les demandes extérieures.

## **I. Questions diverses :**

- ✓ Rencontre de M. Jean-Michel TEPPE suite à l'incendie de sa maison et à la mise en demeure qui lui a été adressée. Le bâtiment n'est pas en limite de rue et il considère qu'il n'y a pas de péril ni de risque sur la voie publique. Située en zone N, il aurait la possibilité administrative de reconstruire à l'identique ou de vendre avec la même destination. Monsieur Jean-Michel TEPPE n'envisage ni l'une ni l'autre solution !
- ✓ Sur la parcelle 45, M. PERRET nous a fait part de la présence d'un coffret qu'il pensait être électrique et qui le gênait pour l'avancée de ses travaux. Il s'avère qu'il s'agit d'un coffret téléphonique. Il prend contact avec France Télécom.
- ✓ Monsieur le Maire a reçu un courrier par rapport à la circulation de Sénissiat pour une sécurisation des piétons à hauteur des « Carpates ». Au-delà il s'agit globalement d'un problème de sécurité au niveau de l'intersection D 979 et de la gare. Le Conseil Départemental doit être sollicité sur ce sujet.
- ✓ Ca3b :
  - Piscine « plein Soleil » devrait être opérationnelle pour janvier 2020
  - Piscine « Carré d'eau » a fait moins d'entrées que l'été dernier. Les raisons sont difficilement évaluables.
  - Un travail important est mis en place pour un état des lieux des « Ecoles de Musique »
- ✓ Rendez-vous le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 14h avec Monsieur le Maire, M. Alain RATINET et le Syndicat des Eaux pour une éventuelle extension du réseau à Sénissiat.

**Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 24 octobre 2019 à 20h**